

## ZAC La Fayette - Mise à l'enquête du Plan d'Aménagement de Zone

**M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur :** Suite à la délibération du 15 avril 1991 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la création-extension du périmètre de la ZAC La Fayette, il a été procédé à l'établissement du projet de Plan d'Aménagement de Zone et de son règlement.

Les principes d'aménagement du secteur se résument de la façon suivante :

- une grande zone où pourraient s'implanter des activités industrielles de qualité,
- une zone en bordure du parc urbain, de la ZAC de Planoise et de la rue du Béarn, où seraient réalisés des bâtiments à usage de bureaux, ou d'activités compatibles avec l'habitat. Un programme de logements pourrait être réalisé le long du parc urbain.

Les constructions devront être de bonne valeur architecturale pour assurer à l'ensemble de la zone un aspect valorisant.

Cette zone est caractérisée par l'interdiction d'implanter des activités commerciales.

Le Plan d'Aménagement de Zone prévoit également le programme des équipements publics suivants :

- l'aménagement d'un espace vert d'environ 50 ares en limite du parc urbain,
- la réalisation de l'antenne bus en bordure de la rue des Causses,
- le schéma des voiries.

Actuellement, il convient de mettre à l'enquête publique le Plan d'Aménagement de Zone et le règlement de la ZAC La Fayette (nouveau périmètre).

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est donc invité :

- à autoriser la mise à l'enquête publique du Plan d'Aménagement de Zone et le règlement de la ZAC La Fayette (nouveau périmètre),
- à approuver le programme des équipements publics.

Le Conseil Municipal est également informé que dans le cadre de l'approbation du Plan d'Aménagement de Zone, après mise à l'enquête publique, le nouveau traité de concession entre la Ville et la Société d'Équipement du Département du Doubs sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Cette convention définira les conditions dans lesquelles seront sous-traitées les missions de promotion et de commercialisation de la ZAC La Fayette à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

**M. PONÇOT :** Je vous propose de lier tous les dossiers relatifs à la ZAC La Fayette, dossiers très importants sur le plan économique. Je suis prêt donc à répondre aux questions que vous vous posez.

**Mme BULTOT :** Lors des Conseils Municipaux des 22 mai et 11 septembre 1989, je m'étais faite l'interprète des inquiétudes des Planoisiens, regroupés dans la Commission Nouvelle Route qui était présidée à l'époque par M. LANROY et qui est aujourd'hui présidée par Mme Lucienne TREHEL. La Commission Nouvelle Route avait attiré l'attention de la Ville sur la question des voiries et de la nécessité de garder des espaces verts, sorte de zones tampons entre les habitations et la ZAC La Fayette en l'occurrence. La création de la ZAC de Châteaufarine, suivie de quelques mois après de celle de la ZAC du Domaine de Saint-Laurent, avait ravivé l'inquiétude des riverains du chemin du Cerisier, de la rue du Béarn, des habitants de cette zone pavillonnaire mais également des immeubles des rues du Languedoc,

du Vivarais et des Causses. Après plusieurs mois de concertation, de réunions publiques, il semblait que le projet qui nous a été soumis répondait pour l'essentiel aux questions posées à l'époque par la Commission Nouvelle Route et permettait de développer l'emploi tout en améliorant la qualité de vie des habitants de ce secteur.

C'est pourquoi les élus Rouge et Vert avaient voté ces deux projets sans réticence puisque M. l'Adjoint PONÇOT, en réponse à une de mes questions à l'époque s'engageait à continuer la concertation. Je rappelle ici tes propos Jean, tu disais «concertation qui a si bien commencé et qui a donné je crois de bons résultats entre les habitants de Planoise, leurs associations et l'aménagement de tout ce secteur Ouest de Besançon». Nous avons dû quand même intervenir il y a peu, alertés par les Planoisiens auprès de l'aménageur de la ZAC Saint-Laurent qui avait commencé à abattre quelques arbres du petit bois jouxtant le chemin du Cerisier. La vigilance des Planoisiens et l'intervention rapide de la Ville ont permis d'éviter le pire, d'où l'utilité d'une concertation qui semble actuellement ressentie comme un peu courte aux Planoisiens, tout ceci pour vous dire qu'en tant qu'élue du quartier de Planoise, j'ai été saisie d'une demande de concertation supplémentaire concernant la question que nous sommes en train de traiter.

Les habitants concernés, la Commission Nouvelle Route émettent le vœu, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, que la question soit reportée au prochain Conseil Municipal. Ils souhaitent pouvoir examiner plus particulièrement deux points :

- premièrement, la question de l'implantation de la nouvelle route qui reliera Planoise aux ZAC Saint-Laurent et de Châteaufarine,
- deuxièmement, la question de l'espace vert entre cette nouvelle voirie et la rue du Béarn.

Les habitants souhaiteraient garder cet espace vert comme tampon et réfléchir avec nous de l'utilisation la plus judicieuse pour les riverains et pour la ville à long terme. Ils proposent donc une rencontre rapide et de conclure si possible cette concertation lors de la réunion qui est prévue le 10 juin à Planoise.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint, je vous suggère d'accepter de reporter d'un mois au Conseil Municipal de début juillet, la présente question. En cas d'impossibilité, est-ce que vous pouvez dissocier, au niveau du vote, les deux principes d'aménagement, à savoir l'aménagement d'une grande zone où pourraient s'implanter des activités industrielles de qualité et une zone en bordure du parc urbain de la ZAC de Planoise, de la rue du Béarn, etc.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Qu'en pense Monsieur l'Adjoint concerné ?

**M. PONÇOT :** Je suis un petit peu surpris par cette proposition de dernière minute qui consisterait à repousser d'un moi le projet de cette extension de la zone La Fayette. En effet, je crois que la concertation -et d'ailleurs tout le monde l'a reconnu- a été menée et menée très loin, je dirai même que l'ensemble des infrastructures routières de la porte Ouest a été négocié, je dis bien négocié, avec l'Association «Nouvelle Route». J'étais à l'époque, aux tous premiers instants de cette concertation, encore à la Voirie, mais mon successeur a continué dans la même voie. En ce qui concerne l'aménagement notamment de la ZAC Saint-Laurent, nous avons mené cette concertation très loin et précisément le déplacement de la route départementale a été décidé sur proposition de «Nouvelle Route» donc je ne vois pas ce qui pourrait justifier le report de ce dossier étant donné qu'il est exactement dans l'état où je l'ai présenté à la population de Planoise le 3 avril, c'est-à-dire avant même que le Conseil Municipal n'ait été saisi de ce dossier. Nous avons fait une réunion à Planoise à laquelle ont participé au moins 80 personnes ; j'ai présenté ce projet en détail, rien n'est changé depuis et ça n'a pas soulevé dans la population de Planoise de difficultés, bien au contraire je crois que les Planoisiens étaient assez d'accord, fondamentalement, sur la nécessité d'implanter des usines, par conséquent de créer des emplois sur la porte Ouest de Besançon, ce qui va tout à fait dans le sens d'une meilleure utilisation de l'espace là-bas.

Alors on me parle de l'espace vert entre la route qu'on va construire et la rue du Béarn ; je crois qu'on n'a jamais prévu effectivement et je l'avais dit très clairement, de réserver cela à un espace vert. Nous avons proposé et je le maintiens, d'y mettre des activités de type tertiaire, de manière au contraire à ce que ces bâtiments fassent une zone tampon au niveau du bruit entre la route et les habitations. Ça me paraît être une meilleure formule.

D'autre part depuis, c'est vrai, j'ai été saisi d'une demande de la CTB pour organiser un terminal bus dans le sens d'une réorganisation totale de la circulation des transports en commun, notamment dans la zone de Planoise. Par conséquent, il y a là un phénomène nouveau sur lequel je suis prêt d'ailleurs à discuter avec «Nouvelle Route».

En conclusion, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'interrompre ce dossier. La concertation, nous continuerons à la faire avec «Nouvelle Route» et avec les Planoisiens. D'ailleurs, nous allons précisément ouvrir une période où il y aura pour le public la possibilité de s'exprimer puisque nous ouvrons précisément la période d'enquête publique et je continuerai comme je l'ai toujours fait à discuter avec ceux qui le voudront bien. Les espaces verts d'ailleurs il n'en manque pas dans ce secteur puisqu'on est à côté du parc urbain qui a quand même une certaine dimension ; beaucoup de villes voudraient bien en avoir autant et nous l'envient. Donc je ne crois pas qu'il soit nécessaire de mettre un petit bout de terrain en plus. Je veux bien en discuter mais je crois que l'avantage des Planoisiens c'est d'être le mieux isolés possible du bruit, donc je suis tout à fait hostile à ce qu'on reporte ce dossier parce que j'ai besoin actuellement de pouvoir étendre cette zone dans laquelle nous avons déjà implanté deux ou trois usines, et pour laquelle nous avons aussi d'autres contacts. Il faut donc que nous ayons très vite la possibilité d'utiliser ces terrains.

**M. MATHIEU :** Un petit point de détail. Je voudrais faire remarquer à notre collègue qu'il est d'usage qu'au Conseil Municipal les élus soient les élus de toute la ville. Ce n'est pas la première fois et je trouve assez insupportable que certains élus se présentent comme des élus d'un quartier particulier.

**M. RÉGNIER :** Simplement pour confirmer ce que vient de dire Jean PONÇOT. Je suis aussi un peu surpris de la démarche. Nous avons négocié avec «Nouvelle Route», je me rappelle la dernière réunion où nous nous sommes bien mis d'accord sur l'emplacement de la future route qui va relier la ZAC de Planoise à la zone pavillonnaire. On en aurait défini ensemble la largeur et la bande de terrain à laisser. Aujourd'hui, les bulldozers sont en train de réaliser tout cela, cela va durer encore pendant un moment mais c'est exactement ce que nous avons défini ensemble. Rien n'a été changé et la Ville ne s'est jamais engagée à laisser en espace vert la bande de terrain située entre la nouvelle route et les maisons. On a décidé ce que vient de dire Jean PONÇOT, c'est-à-dire qu'on y mettrait du bureau justement pour isoler encore plus les maisons.

**Mme BULTOT :** J'ai l'habitude effectivement de dire que je suis une élue de Planoise. Je suis une élue de Besançon et je suis de Planoise et les gens de Planoise ont l'habitude de venir me voir en tant que Planoisienne et aujourd'hui j'ai fait cette intervention en tant que porte-parole de Planoisiens qui me l'ont demandé.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ceci étant dit, je pense que la concertation a eu lieu. Concertation ne veut pas dire tergiversation éternelle, je crois qu'il faut qu'on avance dans ce dossier. Alors vous poursuivez les négociations, les discussions avec les gens de Planoise, y compris ceux de «Nouvelle Route», mais je crois qu'il ne faut pas retarder un dossier qui est maintenant non plus simplement sur rails mais sur bulldozers.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je voulais savoir s'il y a vraiment urgence, urgence parce que je crois que la concertation est effectivement toujours préférable. A un mois près, est-ce que c'est vraiment une question vitale pour le projet ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Cela fait plus de deux ans qu'on a assisté aux premières négociations, cela fait plus de deux ans que nous nous concertons avec cette association. J'étais à la première réunion où nous avons regardé plans, etc., ce que nous allons implanter dans ce secteur. Nous continuerons de

discuter mais qu'on soit saisi, ce soir, presque en arrivant, d'une demande d'une association, aussi valable soit-elle, tentant à repousser le dossier, ce n'est pas sérieux, d'autant plus que les Adjointes se sont exprimés et souhaitent que ce dossier avance. Vous me direz qu'un mois ce n'est pas grand chose, mais un mois par-ci un mois par-là ! la prochaine fois, il y aura encore quelque chose qui n'ira pas et on demandera encore de modifier le dossier...

**Mme FOLSCHWEILLER :** Ce qui me gêne, c'est d'entendre Jean PONÇOT dire : «on a pensé que pour les gens ce serait mieux qu'il y ait des bureaux». C'est les habitants du quartiers qui supportent les nuisances et qui sont peut-être mieux à même...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il s'est mal exprimé, on n'a pas pensé pour les Planoisiens.

**M. RUEFF :** Je crois quand même que ce qui a été dit a été très clair, à savoir que cela fait deux ans qu'il y a concertation. Cela fait un certain temps également que l'idée de construire des bâtiments de bureaux pour faire écran aux bruits a été avancée. Alors je ne vois pas très bien en quoi ce soir ça avancerait à quelque chose d'augmenter la concertation encore d'un mois puisque tout a déjà été discuté.

**M. PONÇOT :** J'ajouterai simplement que ce n'est pas d'un mois que nous retarderions le dossier mais d'au moins trois ou quatre car notre but est précisément d'avoir l'enquête publique avant les vacances sinon nous sommes reportés après les vacances et nous perdons quatre mois. Je répète aussi que la plupart des choses qui nous sont reprochées aujourd'hui ont été définies ensemble et sont aujourd'hui irréversibles puisqu'il y a déjà les bulldozers. Par contre, il y a un certain nombre de points sur lesquels on pourra de nouveau discuter, je suis bien d'accord mais n'arrêtons pas le dossier !

La discussion est close.

Après avoir repoussé à l'unanimité moins 5 abstentions, la demande formulée par Mme BULTOT de report de cette question au prochain Conseil Municipal, ainsi que la demande de vote dissocié sur les deux principes d'aménagement :

- aménagement d'une grande zone où pourraient s'implanter des activités industrielles de qualité,
- aménagement d'une zone en bordure du parc urbain, de la ZAC et de la rue du Béarn,

l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, décide de poursuivre la concertation avec les Planoisiens et adopte à l'unanimité moins 5 abstentions, les propositions du Rapporteur.